



SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 18 février 2008, à 20 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Carole Lemaire, greffière
 Monsieur Patrick Quirion, trésorier
 Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et
 développement du territoire

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

08-02-06 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout au point 33 « divers » du sujet suivant :

- 33) Octroi de contrat – services professionnels d'ingénierie – études préliminaires – réfection du chemin Haendel – appel d'offres 8001-ST
- 1) Adoption de l'ordre du jour
 - 2) Adoption – procès verbal de la séance « spéciale » du 11 février 2008
 - 3) Autorisation signature – lettre d'entente 2008-02 relative à la création du poste de régisseur des programmes
 - 4) Autorisation signature – cession avenue de Sardaigne – projet de développement domiciliaire « Carrefour Candiac »

- 5) Autorisation signature – vente de terrains – projet de développement de condos industriels
- 6) Désignation – parc de Sardaigne
- 7) Approbation – comptes à payer – décembre 2007 et janvier 2008
- 8) Approbation – dépenses incompressibles – janvier 2008
- 9) Octroi de contrat – services professionnels support informatique – appel d’offres 8002-TR
- 10) Octroi de contrat – services professionnels en évaluation foncière – appel d’offres 8003-TR
- 11) Addenda – contrat exploitation et entretien d’un réseau de fibres optiques
- 12) Dépôt du rapport du trésorier sur l’adjudication de l’émission d’obligations du 4 mars 2008
- 13) Adoption quote-part 2008 – Communauté métropolitaine de Montréal
- 14) Adoption quote-part 2008 – MRC de Roussillon
- 15) Embauche – employé homme à tout faire, classe 2 – division Travaux publics
- 16) Embauche – employé homme à tout faire, classe 2 – division Travaux publics
- 17) Mandat ingénieurs-conseils – études préliminaires pour la construction d’une conduite d’aqueduc intermunicipal dédiée au réservoir Saint-Régis
- 18) Mandat laboratoire – contrôle qualitatif des matériaux – voirie – développement domiciliaire « Les Cités d’Europe », phase 1, rues de Ségovie, de Syracuse et boulevard Jean-Leman
- 19) Mandat laboratoire – contrôle qualitatif des matériaux – voirie – développement domiciliaire « Les Cours Candiac », phase 1, rues de la Seine et de Séville
- 20) Octroi de contrat – fourniture d’une stèle de signalisation avec remorque amovible
- 21) Approbation – comité de sélection et critères d’évaluation – soumission sur invitation 8006-ST
- 22) Embauche stagiaire – technicien en bâtiment, Service planification et développement du territoire
- 23) Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 30 janvier 2008
- 24) Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 13 février 2008
- 25) Embauche col blanc régulier – régisseur des programmes, Service des loisirs
- 26) Adhésion au programme « Emplois d’été Canada 2008 »
- 27) Aide financière – championnat majeur – soccer
- 28) Avis de motion – règlement 1198 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones I04-412 et I04-416 pour créer la nouvelle zone I04-418 et d’ajouter une grille des usages et normes applicable à la nouvelle zone
- 29) Avis de motion – règlement 1199 modifiant le règlement 1146 décrétant un emprunt au montant de 1 150 000 \$ pour la réalisation des travaux d’infrastructure, de pavage et d’éclairage pour le prolongement de la rue Paul-Gauguin et partie de l’avenue Fouquet
- 30) Avis de motion – règlement 1011-08-03 interdisant le virage à droite au feu rouge

- 31) Dépôt – procès-verbal des procédures d'enregistrement tenues le 21 janvier 2008 – règlement 1192
- 32) Adoption – règlement 1196 décrétant un emprunt au montant de 1 210 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie avec échelle aérienne
- 33) Divers
- 34) Parole au public
- 35) Levée de la séance

**08-02-07 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE « SPÉCIALE » DU
11 FÉVRIER 2008**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance « spéciale » du 11 février 2008 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance « spéciale » du 11 février 2008.

**08-02-08 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE 2008-02
RELATIVE À LA CRÉATION DU POSTE DE RÉGISSEUR DES
PROGRAMMES**

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols blancs de la Ville de Candiac en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 25.1 de ladite convention collective relativement à la « création ou modification de fonctions »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire créer un nouveau poste de régisseur des programmes, Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau poste est un poste régulier à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE madame Sabrina Blain occupe cette fonction depuis le 4 avril 2005 à titre de surnuméraire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la lettre d'entente 2008-02 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, relative à la création du poste de régisseur des programmes et à la modification du statut de madame Sabrina Blain;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

**08-02-09 AUTORISATION SIGNATURE – CESSION AVENUE DE SARDAIGNE –
PROJET DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL « CARREFOUR
CANDIAC »**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la cession de l'avenue de Sardaigne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE Me Michel Rivard soit mandaté pour préparer tous les documents requis pour effectuer la cession par Développement urbains Candiac inc. à la Ville de Candiac, de l'avenue de Sardaigne, connue et désignée au cadastre du Québec comme étant le lot trois millions neuf cent soixante-quinze mille six cent dix-neuf (3 975 619) de la circonscription foncière de Laprairie;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels du notaire soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-419.

**08-02-10 AUTORISATION SIGNATURE – VENTE DE TERRAINS – PROJET DE
DÉVELOPPEMENT DE CONDOS INDUSTRIELS**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu avec construction Roussillon inc. relativement à la construction de condos industriels;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la vente, à construction Roussillon inc., de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot quatre millions quatre-vingt-onze mille deux cent trente-sept (4 091 237) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, ayant

une superficie de 5 407 mètres carrés, pour un montant de 47 797,88 \$ (représentant 8,84 \$ le mètre carré);

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cet effet;

QUE tous les frais inhérents à la transaction soient assumés par l'acquéreur.

08-02-11 DÉSIGNATION – PARC DE SARDAIGNE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'identifier le parc situé dans le développement domiciliaire « Les Cours Candiac »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne officiellement le parc, connu et désigné au cadastre du Québec comme étant le lot 3 574 437, circonscription foncière de Laprairie, comme étant le « parc de Sardaigne ».

08-02-12 APPROBATION – COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2007 ET JANVIER 2008

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service de la trésorerie de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de décembre 2007 et de janvier 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de décembre 2007 et de janvier 2008 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE le trésorier, monsieur Patrick Quirion ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, madame Françoise Lamacchietta, soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 451 481,93 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 810 380,04 \$, le tout pour un total de 1 261 861,97 \$.

08-02-13 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – JANVIER 2008

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de janvier 2008 représentant une somme de 1 032 374,36 \$.

08-02-14 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS SUPPORT INFORMATIQUE – APPEL D'OFFRES 8002-TR

CONSIDÉRANT les besoins de soutien technique, d'implantation et de développement des applications informatiques et du site Web de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d'offres sur invitation et que deux entreprises ont été invitées;

CONSIDÉRANT QU'une seule firme a déposé une soumission;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie un contrat d'une durée d'un an à la firme « Infynia.com », 170, montée de Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 1N6, pour le support des opérations informatiques, au montant de 95 379,38 \$, toutes taxes incluses, représentant 1 820 heures par année, pour un technicien intermédiaire, au taux horaire de 44 \$ et 50 heures par année, pour un conseiller niveau sénior, au taux horaire de 80 \$, plus les frais de déplacement et les taxes applicables, et ce, selon les clauses et conditions contenues aux documents de l'appel d'offres 8002-TR;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-03-413, honoraires consultants.

08-02-15 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE – APPEL D'OFFRES 8003-TR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac confie à une firme de consultants externes la préparation et le suivi de son rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d'offres public avec système d'évaluation et de pondération des offres pour l'exécution de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 4 février 2008, une seule entreprise a déposé une soumission;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la firme « La Société d'analyse immobilière D.M. inc. », 171, rue St-Eustache, Saint-Eustache (Québec) J7R 2L5, le contrat pour des services professionnels en évaluation foncière, pour un montant total de 1 670 550 \$, toutes taxes incluses, pour une période de six ans se terminant le 31 décembre 2013, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8003-TR;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-150-00-417, évaluation municipale.

08-02-16 ADDENDA – CONTRAT EXPLOITATION ET ENTRETIEN D'UN RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES

CONSIDÉRANT la résolution 02-11-24 octroyant le contrat pour l'exploitation et l'entretien du réseau de fibres optiques à la compagnie CBF Télécom;

CONSIDÉRANT QUE certaines clauses du contrat doivent être précisées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les termes et conditions de l'addenda à intervenir avec la compagnie « CBF Télécom » relativement au contrat d'exploitation et d'entretien du réseau de fibres optiques, pour la période du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2013;

QUE le trésorier, monsieur Patrick Quirion ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, madame Françoise Lamacchietta, soit autorisé à signer l'addenda.

08-02-17 DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER SUR L'ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 4 MARS 2008

Le trésorier, monsieur Patrick Quirion, dépose le rapport d'adjudication de la vente d'obligations de gré à gré de l'émission d'obligations de 6 417 000 \$ datée du 4 mars 2008.

08-02-18 ADOPTION QUOTE-PART 2008 – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2008 lors de l'assemblée du 13 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE les villes faisant partie de la CMM doivent adopter leur quote-part respective pour l'année 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le trésorier à verser, selon les modalités prévues, la somme de 327 743,90 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal, représentant la quote-part de la Ville pour l'année 2008;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-951.

08-02-19 ADOPTION QUOTE-PART 2008 – MRC DE ROUSSILLON

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le trésorier à verser, selon les modalités prévues, la somme de 207 183 \$ à la MRC de Roussillon, représentant la quote-part de la Ville pour l'année 2008;

Que les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-110-01-921 et 02-629-01-921.

**08-02-20 EMBAUCHE – EMPLOYÉ HOMME À TOUT FAIRE, CLASSE 2 –
DIVISION TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de créer deux nouveaux postes d'homme à tout faire, classe 2, division Travaux publics, Services techniques;

CONSIDÉRANT QUE ces postes ont fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Gougeon a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gougeon est employé surnuméraire col bleu à la Ville de Candiac depuis le 13 mai 2002;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Robert Gougeon, au poste d'homme à tout faire, classe 2, col bleu régulier, division Travaux publics, à compter du 18 février 2008, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Gougeon soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

**08-02-21 EMBAUCHE – EMPLOYÉ HOMME À TOUT FAIRE, CLASSE 2 –
DIVISION TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de créer deux nouveaux postes d'homme à tout faire, classe 2, division Travaux publics, Services techniques;

CONSIDÉRANT QUE ces postes ont fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Dallaire a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dallaire est employé surnuméraire col bleu à la Ville de Candiac depuis le 20 mai 2003;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Normand Dallaire, au poste d'homme à tout faire, classe 2, col bleu régulier, division Travaux publics, à compter du 19 février 2008, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Dallaire soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

08-02-22 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – ÉTUDES PRÉLIMINAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC INTERMUNICIPAL DÉDIÉE AU RÉSERVOIR SAINT-RÉGIS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater des professionnels pour la réalisation des études préliminaires nécessaires au projet de construction d'une conduite d'aqueduc dédiée au réservoir Saint-Régis;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée à cet effet par la firme GENIVAR, Société en commandite datée du 5 février 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « GENIVAR, Société en commandite » pour réaliser les études préliminaires nécessaires au projet de construction d'une conduite d'aqueduc dédiée au réservoir Saint-Régis, pour un montant de 21 950 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 5 février 2008;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-412-05-523, projets spéciaux.

08-02-23 MANDAT LABORATOIRE – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – VOIRIE – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LES CITÉS D'EUROPE », PHASE 1, RUES DE SÉGOVIE, DE SYRACUSE ET BOULEVARD JEAN-LEMAN

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de développement « Les Cités d'Europe », phase 1, rues de Ségovie, de Syracuse et boulevard Jean-Leman, il est requis de mandater un laboratoire pour effectuer l'ingénierie des matériaux des travaux de voirie;

CONSIDÉRANT la proposition de services de la firme Laboratoire A.B.S. inc. en date du 26 novembre 2007;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de Ville de Candiac mandate la firme « Laboratoire A.B.S. inc. » pour effectuer l'ingénierie des matériaux de voirie dans le cadre du développement « Les Cités d'Europe », phase 1, rues de Ségovie, de Syracuse et boulevard Jean-Leman, pour un montant de 11 493,30 \$, plus toutes taxes applicables, le tout selon leur offre de services en date du 26 novembre 2007;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1148, au poste budgétaire 22-811-48-411, honoraires professionnels.

08-02-24 MANDAT LABORATOIRE – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – VOIRIE – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LES COURS CANDIAC », PHASE 1, RUES DE LA SEINE ET DE SÉVILLE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de développement « Les Cours Candiac », phase 1, rues de la Seine et de Séville, il est requis de mandater un laboratoire pour effectuer l'ingénierie des matériaux des travaux de voirie;

CONSIDÉRANT la proposition de services de la firme Laboratoire A.B.S. inc. en date du 26 novembre 2007;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de Ville de Candiac mandate la firme « Laboratoire A.B.S. inc. » pour effectuer l'ingénierie des matériaux de voirie dans le cadre du développement « Les Cours Candiac », phase 1, rues de la Seine et de Séville, pour un montant de 8 072,60 \$, plus toutes taxes applicables, le tout selon leur offre de services en date du 26 novembre 2007;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1148, au poste budgétaire 22-811-48-411, honoraires professionnels.

08-02-25 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE D'UNE STÈLE DE SIGNALISATION AVEC REMORQUE AMOVIBLE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé la fourniture d'une stèle de signalisation (projet 2008-575);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise fabrique le type de stèle de signalisation avec remorque amovible que la Ville désire acquérir;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, directeur, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie le contrat pour la fourniture d'une stèle de signalisation avec remorque amovible à l'entreprise « Trafic Innovation inc. », au montant de 17 570,12 \$, toutes taxes incluses;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt au montant maximal de 17 600 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que la dépense soit imputée au poste budgétaire 22-905-75-782.

**08-02-26 APPROBATION – COMITÉ DE SÉLECTION ET CRITÈRES
D'ÉVALUATION – SOUMISSION SUR INVITATION 8006-ST**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac procèdera à un appel d'offres sur invitation avec système de pondération et d'évaluation des offres pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre d'un mandat pour la conception des plans et devis pour la réfection du chemin Haendel (tronçon entre les boulevards de l'Industrie et Champlain);

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Richard Taylor, responsable des achats et des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille des critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres 8006-ST et désigne les personnes ci-dessous pour agir à titre de membre du comité de sélection :

- Monsieur Réjean Vigneault, ing.;
- Monsieur Robert Martineau, ing.;
- Monsieur Luc Brault, surintendant;
- Monsieur Gaétan Robitaille, substitut;
- Monsieur Richard Taylor, secrétaire du comité de sélection.

**08-02-27 EMBAUCHE STAGIAIRE – TECHNICIEN EN BÂTIMENT, SERVICE
PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QU'un étudiant en urbanisme a postulé pour effectuer un stage au Service planification et développement du territoire, le tout dans le but d'obtenir son diplôme;

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service planification et développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le stagiaire effectuera du travail dans plusieurs dossiers tels que relevés et caractérisation de sites pour le développement du territoire, préparation de modifications aux règlements d'urbanisme, participation au niveau des dossiers, rencontres et procès-verbaux du CCU, etc.;

CONSIDÉRANT QUE ce stage est d'une durée de dix semaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de monsieur Marc Parent, au poste de technicien en bâtiment, classe « F », col blanc étudiant, Service planification et développement du territoire, pour la période du 4 février au 11 avril 2008;

QUE cet étudiant soit rémunéré selon le taux horaire prévu à la grille salariale des étudiants cols blancs en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Parent soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-615-00-117.

**08-02-28 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – CCU DU 30 JANVIER 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction et d'affichage déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 30 janvier 2008 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-01-11	H06-609	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 58, rue de Cognac sur le lot 3 261 768.
CCU-2008-01-12	H03-329	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 11, avenue des Flandres sur le lot 3 523 156.
CCU-2008-01-13	H03-337	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial contigu sis au 11, rue Flaubert sur le lot 4 070 256.
CCU-2008-01-14	H03-337	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial contigu sis au 15, rue Flaubert sur le lot 4 070 257.
CCU-2008-01-15	H03-337	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction du bâtiment de type unifamilial contigu sis au 17, rue Flaubert sur le lot 4 070 258 de même qu'approuver les demandes de P.I.I.A. à être implantées entre le 5 et le 47, rue Flaubert sur les lots 4 070 253 à 4 070 273.
CCU-2008-01-16	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 41, rue de Fontenelle sur le lot 3 748 927.
CCU-2008-01-17	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 42, rue de Fontenelle sur le lot 3 748 940.
CCU-2008-01-18	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 53, rue de Fontenelle sur le lot 3 748 933.
CCU-2008-01-21	I04-412	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type industriel (Euro Excellence) au 305, avenue Liberté sur le lot 3 816 847.
CCU-2008-01-23	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 56, rue de Sauverny sur le lot 3 964 663.
CCU-2008-01-24	H06-628	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 23, rue de Syracuse sur le lot 3 574 401.

PERMIS D'AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-01-19	C05-547	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'une enseigne détachée (PHYSIO) sur enseigne communautaire pour un bâtiment de type commercial sis au 215, boulevard Jean-Leman sur le lot 3 047 653.

PERMIS D’AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-01-20	C05-547	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'une enseigne détachée (orthodontiste) sur enseigne communautaire pour un bâtiment de type commercial sis au 215, boulevard Jean-Leman sur le lot 3 047 653.

08-02-29 APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 13 FÉVRIER 2008

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de lotissement et d'affichage déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 13 février 2008 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-02-01	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 63, rue de Darvault sur le lot 3 909 254.
CCU-2008-02-02	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 85, rue de Darvault sur le lot 3 909 262.
CCU-2008-02-03	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 11, rue de Duclair sur le lot 3 707 102.
CCU-2008-02-04	H05-520	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 40, rue d’Édimbourg sur le lot 3 066 788.
CCU-2008-02-05	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction de bâtiments de type unifamilial isolé sis au 15, rue de Florence sur le lot 3 893 721.

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-02-06	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 49, rue de Fontenelle sur le lot 3 748 931.
CCU-2008-02-07	H03-331	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 31, rue de Fougères sur le lot 3 893 679.
CCU-2008-02-09	H03-329	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 54, rue de Fribourg sur le lot 3 523 109.
CCU-2008-02-12	H06-628	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 12, rue de Sorrente sur le lot 3 574 394.
CCU-2008-02-14	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 27, rue de Syracuse sur le lot 3 890 758.

PERMIS D'AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-02-10	C05-547	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'une enseigne détachée (Proform) sur enseigne communautaire pour un bâtiment de type commercial sis au 215, boulevard Jean-Leman sur le lot 3 047 653.
CCU-2008-02-20	I04-412	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'une enseigne détachée et d'enseignes murales (Cummins) pour un bâtiment de type industriel sis au 315, avenue Liberté sur le lot 4 064 386.

PERMIS DE LOTISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-02-15	H06-610	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant le lotissement remplaçant le lot 3 095 243 afin de créer les lots 4 136 326 et 4 136 327 de façon à créer un accès (allée de circulation) sur de Cherbourg, permettant ainsi la finalisation du projet domiciliaire le « Hameau des Pins ».
CCU-2008-02-16	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant le lotissement remplaçant le lot 4 077 213 afin de créer les lots 4 145 541 à 4 145 575, soit 31 nouveaux lots à construire dans les « Jardins du parc Haendel ».

08-02-30 EMBAUCHE COL BLANC RÉGULIER – RÉGISSEUR DES PROGRAMMES, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget 2008, le conseil municipal a approuvé la création d'un nouveau poste de régisseur des programmes au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE madame Sabrina Blain occupe ce poste depuis le 4 avril 2005, à titre d'employée surnuméraire à la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue avec le Syndicat des cols blancs;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de madame Sabrina Blain, au poste de régisseur des programmes, classe « D », 3^e échelon, col blanc régulier, Service des loisirs, rétroactif au 1^{er} janvier 2008, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Blain soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

08-02-31 ADHÉSION AU PROGRAMME « EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2008 »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac dépose annuellement une demande d'aide financière auprès du programme « Emplois d'été Canada »;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est financé par le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est essentielle pour l'embauche d'étudiants durant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac dépose une demande d'aide financière auprès du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada, pour les postes suivants :

1 animateur camp de jour
1 éducateur spécialisé camp de jour
1 coordonnateur natation

1 coordonnateur camp de jour
1 sauveteur natation

QUE le directeur du Service des loisirs, monsieur Denys Patenaude, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis.

08-02-32 AIDE FINANCIÈRE – CHAMPIONNAT MAJEUR – SOCCER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande dans le cadre du programme d'aide financière de championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Étienne Noël est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de soccer du Canada, équipe du sport collégial AAA, Les Cavaliers du collège Champlain (FQSE) de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT sa participation aux championnats canadiens « Big Kahuna/adidas de soccer 2007 » de l'ACSC tenus à Halifax du 5 au 11 novembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 325 \$ à monsieur Étienne Noël;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

08-02-33 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1198 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES I04-412 ET I04-416 POUR CRÉER LA NOUVELLE ZONE I04-418 ET D'AJOUTER UNE GRILLE DES USAGES ET NORMES APPLICABLE À LA NOUVELLE ZONE

Madame la conseillère Thérèse Gatien donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement 1198 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone I04-412 et I04-416 pour créer la nouvelle zone I04-418 et d'ajouter une grille des usages et normes applicable à la nouvelle zone;

De plus, madame la conseillère Thérèse Gatien demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

**08-02-34 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1199 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
1146 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 150 000 \$ POUR
LA RÉALISATION DES TRAVAUX D’INFRASTRUCTURE, DE
PAVAGE ET D’ÉCLAIRAGE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE
PAUL-GAUGUIN ET PARTIE DE L’AVENUE FOUQUET**

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne avis de motion de la présentation lors d’une séance du conseil, d’un règlement 1199 modifiant le règlement 1146 décrétant un emprunt au montant de 1 150 000 \$ pour la réalisation des travaux d’infrastructure, de pavage et d’éclairage pour le prolongement de la rue Paul-Gauguin et partie de l’avenue Fouquet;

De plus, monsieur le conseiller Vincent Chatel demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

**08-02-35 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1011-08-03 INTERDISANT LE
VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE**

Monsieur le conseiller Ronald Cormier donne avis de motion de la présentation lors d’une séance du conseil, d’un règlement 1011-08-03 interdisant le virage à droite au feu rouge;

De plus, monsieur le conseiller Ronald Cormier demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

**08-02-36 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES
D’ENREGISTREMENT TENUES LE 21 JANVIER 2008 –
RÈGLEMENT 1192**

Suite à la tenue du registre, le 21 janvier 2008, et conformément à l’article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat d’enregistrement du règlement 1192 décrétant un emprunt au montant de 675 000 \$ pour la réalisation des travaux de canalisations souterraines pour les services d’utilités publiques – « Les Cours Candiac », phase II B.

08-02-37 ADOPTION – RÈGLEMENT 1196 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 210 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE AVEC ÉCHELLE AÉRIENNE

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 21 janvier 2008, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1196 décrétant un emprunt au montant de 1 210 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie avec échelle aérienne, soit adopté;

QUE la tenue du registre soit fixée au 3 mars 2008;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

08-02-38 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – ÉTUDES PRÉLIMINAIRES – RÉFECTION DU CHEMIN HAENDEL – APPEL D'OFFRES 8001-ST

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réalisation des études préliminaires nécessaires à la planification de la réfection des infrastructures du chemin Haendel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes professionnelles en ingénierie ont été invitées à soumissionner et que les deux ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de messieurs Réjean Vigneault, ing., Robert Martineau, ing., Luc Brault et de Richard Taylor, secrétaire responsable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie le contrat de services professionnels d'ingénierie à la firme « Le Groupe-Conseil Génipur inc. » 18, rue Papineau, bureau 407 à Candiac (Québec), soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, au montant de 84 656,25 \$, toutes taxes incluses, selon les clauses et conditions contenues aux documents de la soumission sur invitation 8001-ST;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1200, au poste budgétaire 22-012-00-411, honoraires

professionnels, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Trois personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

08-02-39 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 35.

CAROLE LEMAIRE
Greffière

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire